PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Département Fonds Social Européen

l'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes
Financé par
l'Union européenne

PROGRAMME NATIONAL FSE+ 2021-2027

« INCLUSION, JEUNESSE, EMPLOI & COMPÉTENCES »

Volets déconcentrés Auvergne-Rhône-Alpes

DREETS Auvergne-Rhône-Alpes – Webinaire du 11 octobre 2022

Sommaire :

- Un nouveau programme : une dimension plus sociale
  - Le programme national FSE+
  - Le programme régional FSE+
  - Les lignes de partage Etat / Région
  - Réponses à vos questions
- Appels à projets DREETS :
  - Teneur, règles de gestion et calendrier
  - Réponses à vos questions

Un nouveau programme FSE : une dimension plus sociale

Introduction par Madame Isabelle NOTTER, Directrice Régionale de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarité

(DREETS) Auvergne-Rhône-Alpes

Répartition des crédits FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes

Priorités	Maquette initiale Auvergne (taux d'intervention 60%)	Maquette initiale Rhône-Alpes (taux d'intervention 40%)	Total
PRIORITE 1 Insertion et inclusion sociale	33 623 543 €	111 657 284 €	145 280 827 €
	72%	**73%**	
PRIORITE 2 Jeunes	10 819 239 €	35 118 470 €	45 937 709 €
	23%	**23%**	
PRIORITE 3 Compétences Mutation Economique Système de Formation	241 128 €	791 890 €	1 033 018 €
	0,5%	**0,50%**	
PRIORITE 4 Marché du travail Egalité QVT	229 021 €	782 684 €	1 011 705 €
	0,5%	**0,50%**	
PRIORITE 5 Aide matérielle aux plus démunis	245 379 €	796 481 €	1 041 860 €
	0,5%	**0,50%**	
PRIORITE 6 Innovation sociale	1 881 860 €	3 542 193 €	5 424 053 €
	4%	**2%**	
TOTAL MAQUETTE FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes	**47 040 170 €**	**152 689 002 €**	**199 729 172 €**
	100%	**100%**	

Le programme national FSE+

1. Insertion professionnelle et inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus : 145 M€

2. Insertion des jeunes et réussite éducative : 46 M€

3. Compétences - Mutations économiques - Systèmes de formation : 1 M€

Priorité 1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale
OS H – Favoriser l'insertion et l'inclusion active

Cet OS prend le relai des priorités du programme 14-20 dédiées à l'insertion dans l'emploi (Axe 1) et à l'inclusion active (Axe 3 mis en œuvre par les OI)

Objectif :

***Inclusion dans et par l'emploi**, en **articulant l'approche professionnelle et sociale**, notamment à travers la question de la levée des freins sociaux.*

Priorité 1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale
OS L – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Repérage et accompagnement des publics exclus et précaires

Soutenir le développement des enfants à risque ou en situation d'exclusion

Accès et maintien dans le logement

Objectif :

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Priorité 2. Insertion des jeunes et réussite scolaire
OS A - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance

Cet OS, dédié aux moins de 30 ans, prend le relai de l'IEJ

(sans justification de statut de NEET ni éligibilité territoriale)

Objectif :

Accompagnement vers l'emploi sur les jeunes qui en ont le plus besoin (« NEET », jeunes sous main de justice…)

Priorité 2. Insertion des jeunes et réussite
OS F – Accès et maintien dans les systèmes d'éducation et de formation initiale

Cet OS est dédié à la thématique du décrochage scolaire

Objectif :

Réduire le taux d'abandon de scolarité, augmenter le niveau de qualification à la sortie de la formation initiale

Priorité 3. Compétences - Mutations économiques - Systèmes de formation

OS G - Des systèmes d'éducation plus efficients et inclusifs par le renforcement des capacités des équipes éducatives

Objectif :

Accompagner et outiller les équipes éducatives pour répondre aux enjeux de l'inclusion, du numérique et de la transition écologique

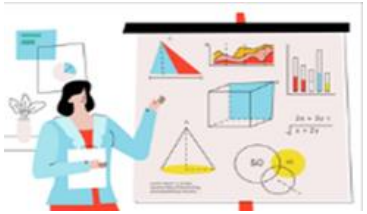

Priorité 3. Compétences - Mutations économiques - Systèmes de formation

OS E - Formation continue des salariés, des demandeurs d'emploi et anticipation des mutations économiques

Objectif :

Accroître le niveau de qualification et favoriser les mobilités professionnelles

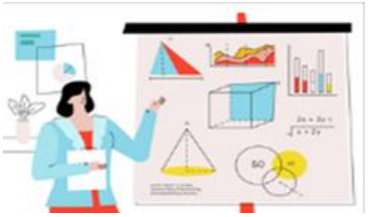

4. Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous, et un environnement de travail inclusif et sain : 1 M€

5. Aide matérielle aux plus démunis (*hors aide alimentaire - volet national) :* **1 M€**

6. Innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants : 5,4 M€

Priorité 4. Marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté

OS C - Participation équilibrée femmes/hommes au marché du travail, égalité des conditions de travail

Objectif : *Favoriser l'égalité professionnelle, l'articulation des temps de vie, la lutte contre les discriminations liées au genre*

OS D – Santé & Qualité de vie au travail, vieillissement actif

Objectif : *Favoriser le taux d'emploi, lutte contre les discriminations, accompagner l'allongement des carrières*

OS A – Accès à l'emploi par le renfort de l'ESS et du secteur associatif

Objectif : *Soutenir le développement du monde associatif et de l'ESS, via les têtes de réseau nationales*

Priorité 5. Aide matérielle aux plus démunis

OS M - Lutter contre la privation matérielle et alimentaire des plus démunis

Cette priorité permet le financement d'opérations exclusivement dédiées à l'aide matérielle

Objectif :

Fournir une assistance matérielle en biens de 1ère nécessité afin de faciliter l'intégration sociale des personnes en situation de vulnérabilité économique

Priorité 6. Innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants

OS H - favoriser l'insertion et l'inclusion active

Objectif :

Soutenir l'impulsion de solutions alternatives et innovantes pour répondre aux besoins des publics défavorisés

Taux cofinancement dérogatoire (95%)

Le programme régional FSE+

Programme Régional FEDER/FSE+

Webinaire Programme National FSE+ 2021-2027
Le 11 octobre 2022

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
et l'Europe, partenaires de vos projets

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Union européenne

Le programme Régional FEDER/FSE+

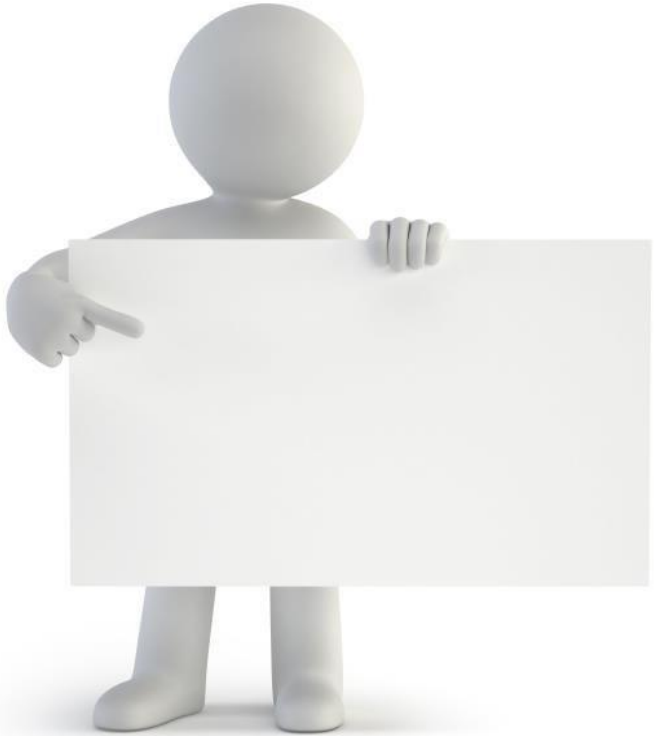

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
et l'Europe, partenaires de vos projets

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Union européenne

Le programme Régional pour la partie FSE+

Priorité 9 : Formation, Emploi, Création, Orientation et Santé – 137,5M€

Création d'entreprises et ESS
FSE indicatif : 37,5M€

Type d'action 9.4.A.1 : Accompagner la création/reprise d'entreprises au bénéfice de l'employabilité des publics

Type d'action 9.4.A.2 : Accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)
FSE indicatif : 2,5M€

Accompagnement des jeunes
FSE indicatif : 23,5M€

TA9.4.F.1 : Soutenir les actions d'accompagnement pour les jeunes sans solution
FSE indicatif : 15M€

TA9.4.F.2 : Développer et promouvoir l'orientation vecteur d'insertion professionnelle durable
FSE indicatif : 8,5M€

Formation des publics

TA9.4.G.1 : Soutenir et développer les parcours de formation
FSE indicatif : 47,5M€

TA9.4.G.2 - Accompagner aux conversions et mobilités professionnelles.
FSE indicatif : 16M€

Santé
FSE indicatif : 13M€

TA9.4.K.1 :Promouvoir et former aux métiers de la santé et du sanitaire et social
FSE indicatif : 7M€

TA9.4.K.2 : Sensibiliser, informer et prévenir les publics sur l'éducation à la santé
FSE indicatif : 3M€

TA9.4.K.3 : Accompagner et développer les structures de santé pour améliorer l'accès aux soins *FSE indicatif : 3M€*

L’action n°9.4.A.1 : Accompagner la création/reprise d’entreprises au bénéfice de l’employabilité des publics

Accroitre les dynamiques de création/reprise d’entreprise

Publics : demandeurs d’emplois et travailleurs précaires

Objectif : contribuer à la création d’emplois et assurer une animation d’accompagnement sur les territoires en fragilité

Bénéficiaires : Les organismes consulaires structurées à un niveau régional, Les associations, les entreprises…

Recours aux options de coûts simplifiés

L'action n°9.4.A.2 : Accompagner le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

L'émergence de projets de l'ESS pour redynamiser les zones rurales et péri-urbaines en créant de l'activité économique

Publics : demandeurs d'emplois et travailleurs précaires

Objectif : Dynamiser le développement des projets de l'ESS, et soutenir des projets d'innovations sociales et environnementales

Bénéficiaires : Les associations, les SCOP ou SCIC, les CAE…

Recours aux options de coûts simplifiés

L ’action 9.4.F.1 : Soutenir les actions d’accompagnement pour les jeunes sans solution

Actions d’accompagnement pour les jeunes sans solution	Publics : Jeunes
Objectif : Sécuriser les parcours : le pré apprentissage, les actions de raccrochage et de remédiation active	
Bénéficiaires : Les établissements scolaires, les organismes consulaires, les associations	Recours aux options de coûts simplifiés

L ’action 9.4.F.2 : Développer et promouvoir l’orientation vecteur d’insertion professionnelle durable

Actions d’information, d’orientation et de la promotion des métiers

Tout Public

Objectif : Orientation tout au long de la vie

Bénéficiaires : Les établissements scolaires, les organismes consulaires, les associations

Recours aux options de coûts simplifiés

L ’action 9.4.G.1 : Soutenir et développer les parcours de formation

Actions collectives et formations de remise à niveau, préparatoires à l’emploi et/ou à la qualification

Publics : prioritairement aux demandeurs d’emploi

Objectif : Offrir une formation adaptée et/ou l’acquisition de savoirs et de compétences pour permettre une insertion durable sur le marché du travail

Bénéficiaires : : Les collectivités territoriales, les organismes consulaires, les associations

Recours aux options de coûts simplifiés

L ’action 9.4.G.2 : Accompagner aux reconversions et mobilités professionnelles

Actions de structuration et d’accompagnement des ressources humaines dans les entreprises en faveur des salariés

Publics : Salariés

Objectif : soutenir et promouvoir les mobilités professionnelles

Bénéficiaires : : Les collectivités territoriales, les TPE/PME, les associations

, les associations

Recours aux options de coûts simplifiés

L ’action 9.4.K.1 : Promouvoir et former aux métiers de la santé et du sanitaire et social

Actions de valorisation des parcours sur les métiers sanitaires et sociaux

Public : demandeurs d’emploi

Objectif : Renforcer les formations dans le domaine sanitaire et sociale

Bénéficiaires : Les collectivités territoriales, les acteurs du secteur social et médico-social, les associations

Recours aux options de coûts simplifiés

L ’action 9.4.K.2 : Sensibiliser, informer et prévenir les publics sur l’éducation à la santé

Actions de prévention et/ou promotion de la santé	Tout public
Objectif : Amélioration de la santé pour tous grâce à différents leviers d’intervention (prévention, d’éducation et accompagnement)	
Bénéficiaires : Les collectivités territoriales, les acteurs du secteur social et médico-social, les associations	Recours aux options de coûts simplifiés

L ’action 9.4.K.3 : Accompagner et appuyer le développement des structures de santé pour améliorer l’accès aux soins

Actions d’appui au fonctionnement des structures de santé

Tout public

Objectif : Renforcer l’accès aux soins pour tous en favorisant un meilleur maillage territorial de l’offre de soins

Bénéficiaires : Les établissements de santé, les acteurs du secteur social et médico-social, les associations…

Recours aux options de coûts simplifiés

LES RESSOURCES UTILES

Site Internet l'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes :

Le portail des programmes européens en Auvergne-Rhône-Alpes à l'adresse suivante : www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

- Information sur les programmes / références
- documents / modèles de pièces...
- Formulaire de contact
- Un projet, une question ? leuropesengage@auvergnerhonealpes.fr

- **Documents de mise en œuvre du programme (DOMO) :**
- Disponibles courant du mois de novembre 2022 sur le site.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

UNION EUROPÉENNE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe, partenaires de vos projets

Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00

Clermont-Ferrand
59 boulevard Léon Jouhaux
CS 90706 — 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

www.europe-en-auvergne-rhone-alpes.eu

Réponses à vos questions

Les lignes de partage Etat / Région

LIGNES DE PARTAGE ETAT / RÉGION EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

	Emploi	Formation et éducation	Inclusion sociale
Programme Etat	Accompagnement vers l'emploi et levée des freins Formation professionnelle continue GPEC (OPCO) Egalité professionnelle et entreprise inclusive et amélioration de la qualité de vie au travail	Appui au système éducatif initial Lutte contre le décrochage scolaire, inclusion, et éducation à la citoyenneté Soutien à l'apprentissage / à la formation en alternance Actions relatives à la mobilité (européenne et internationale)	Insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté Insertion des ressortissants de pays tiers Protection de l'enfance (ASE)
Programme Région	Aide à la création, reprise et transmission d'entreprises et sensibilisation à l'entrepreneuriat Soutien à l'économie sociale et solidaire GPEC(T) + appui RH aux entreprises	Orientation (SPRO) et accompagnement des jeunes vers une solution de formation (Pré-apprentissage, remédiation active) Formation professionnelle des DE Actions relatives à la mobilité du quotidien des apprenants et apprentis	Santé, en lien avec le FEDER

Réponses à vos questions

Appels à projets :

teneur
règles de gestion
calendrier

TENEUR DES APPELS A PROJET

Un appel à projet (AAP) recouvre :

- **Une thématique** (finalité poursuivie) :

➢ **P1** Inclusion active (**OS H**) - Lutte contre la pauvreté (**OS L**)

➢ **P2** Insertion professionnelle des jeunes (**OS A**) – Prévention du décrochage scolaire (**OS F**)

➢ **P4** Adapter les conditions de travail à l'inclusion, au vieillissement actif et en bonne santé (**OS D**)

- **Un public cible** :

➢ **P1** Demandeurs d'emploi ; Salariés SIAE (**OS H**) - Personnes exposées à la pauvreté, mal logées, victimes de violences (femmes et enfants en particuliers) (**OS L**)

➢ **P2** Jeunes de moins de 30 ans (**OS A et F**)

➢ **P4** Entreprises ; branches professionnelles ; collectivités ; employeurs ; partenaires sociaux; salariés des secteurs RH des entreprises ; actifs occupés (**OS D**)

TENEUR DES APPELS A PROJET

Un appel à projet (AAP) recouvre :

- **Une période de réalisation** : 2021 à 2023 (P1 et P2) ; 2022 à 2023 (P4-D)

L'AAP précise :

- Le périmètre d'intervention : Auvergne / Rhône-Alpes ou Auvergne-Rhône-Alpes
- Les modalités de financement, seuils et taux de l'intervention FSE+ 60% - 40%- 43,8%
- Les règles et outils de gestion

RAPPEL DES OBLIGATIONS TRANSVERSALES

- **Publicité** : les bénéficiaires doivent s'assurer que tous les intervenants et participants sont informés du soutien de l'opération par l'Union européenne.

  Cofinancé par
  l'Union européenne

- **Contrat d'engagement républicain** https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr
- **Règles de mise en concurrence** et de la commande publique
- **Suivi , traçabilité , justification** des réalisations physiques et financières
- **Déclaration des autres ressources publiques**
- **Règlementation Aides d'Etat**

REGLES DE GESTION : SIMPLIFICATION ET SECURISATION

Forfaits et options de coûts simplifiés :
Un forfait par profil de plan de financement

Deux propositions :
- 40% des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les coûts restants
- 15% des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les dépenses indirectes

Un seuil de FSE sollicité établi par périmètre :
- Auvergne : 15 000 €
- Rhône-Alpes : 30 000 €

Calendrier de mise en œuvre du volet déconcentré FSE+ 2021-2027

Opérations bilatérales :

- **Publication des AAP** : novembre 2022 au 13 janvier 2023
  - ➢ Dépôt des projets sur la plateforme MDFSE+
- **Recevabilité et instruction des projets** : 16 janvier au 15 mars 2023
- **Programmation** en comité régional : fin mars –début avril
- **Conventionnement** : avril – mai 2023

Subventions globales :

- **Dépôt des demandes et instruction :** à partir d'octobre 2022
- **Programmation et Conventionnement** : à partir du 1er trimestre 2023

Pour déposer votre demande de subvention via Ma démarche FSE+ votre plate forme dématérialisée

https://mesdemarches.emploi.gouv.fr

Réponses à vos questions

Quelques mots de conclusion…

Merci de votre participation !